

10<sup>c</sup>.

# Journal du Lot

10<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE  
Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — d' — ).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**Dans la Ruhr : le « détachement » est désormais effectif. — L'étroite collaboration franco-belge. — Les Etats-Unis et l'occupation de la Ruhr. — A Lausanne : la détente après la tourmente. Autour d'un malentendu inconcevable.**

Le commentaire, que nous publions ci-dessous, des événements de la Ruhr, nous dispense d'une longue analyse de la situation présente dans la province occupée.

Nous nous bornerons à quelques brèves indications.

Tout d'abord, de multiples symptômes autorisent à penser qu'avant longtemps s'achèvera la mise en pratique du programme de pression qu'il convient d'appliquer dans le bassin de la Ruhr pour mettre fin à l'obstruction, à l'insubordination et au sabotage organisés par les autorités de Berlin.

D'ores et déjà, en vue de la mise en œuvre des mesures de coercition, nécessaires, l'unité de direction franco-belge est assurée par les pouvoirs conférés au général Degoutte.

D'autre part, si l'hostilité des fonctionnaires de tout ordre et de tout rang ne désarme pas (ce qui nous oblige à multiplier les expulsions), par contre on peut enregistrer une sensible amélioration des relations des éléments d'occupation avec la population.

D'un autre côté, les tentatives de grève ont échoué dans leur ensemble et les ouvriers mieux informés quant à nos intentions reprennent le travail, qui est redevenu presque normal.

Enfin, depuis jeudi soir minuit, l'isolement de la Ruhr du reste de l'Allemagne est un fait accompli : jusqu'à nouvel ordre, aucune tonne de charbon ne quittera le bassin houillier pour l'Empire, qui va ainsi se trouver complètement démuné.

Ainsi, nous entrons avec résolution dans la voie qui doit nous conduire à briser la résistance germanique.

Il est possible que la privation de charbon soit insuffisante pour amener les Allemands à la raison.

Nous en serons quittes pour compléter le blocus en interdisant toutes autres livraisons de la Ruhr à l'Allemagne.

Désormais, nous sommes en mesure d'infliger, pour chaque nouvelle résistance, une sanction nouvelle.

Nous n'y manquerons pas !

Un fait mérite de retenir tout spécialement notre attention : l'étroite collaboration, la profonde solidarité de la France et de la Belgique.

Dans les moments que nous vivons, et qui sont décisifs pour l'avenir des deux nations alliées, on ne saurait trop se réjouir au spectacle de l'accord intime qui existe entre les deux pays.

Les Belges se rendent pleinement compte, comme les Français, que ce qui se joue actuellement ce sont tous les fruits de la victoire et le sort de la paix.

Le voyage à Bruxelles du général Weygand et du ministre Le Trocquer ont renforcé, si possible, la confiance mutuelle qui régnait entre les deux capitales, et rendu plus cohérent encore la communion dans la volonté d'exécution.

On est bien décidé dans les milieux politiques et dans les milieux gouvernementaux belges à poursuivre une politique de réalisation rapide, qui seule peut amener l'Allemagne à composer.

On a la plus grande confiance dans le résultat de la sanction qui consiste à couper les envois de charbon en Allemagne non occupée.

Il convient de noter enfin que l'union la plus étroite existe entre le gouvernement et l'opinion publique et que, au sein même du cabinet, l'unanimité est absolue sur la nécessité de l'action à poursuivre à l'égard de l'Allemagne.

Aux Etats-Unis, malgré les efforts des germanophiles et de la finance anglo-saxonne, de nombreuses et vives sympathies continuent à s'exprimer à l'adresse de la France.

Il n'est pas jusqu'à l'occupation de la Ruhr qui ne soit accueillie favora-

blement par nos amis d'Outre-Atlantique.

Parmi les multiples manifestations qui se produisent chaque jour, bien peu nous touchent aussi profondément que celles des anciens « sammites » qui combattirent sur notre sol.

Le conseil national de la Légion américaine, qui groupe plus de 2 millions et demi de membres, a voté, à l'unanimité, le 15 janvier, à Indianapolis, la résolution suivante, qui a été approuvée par le comité de tous les Etats et adressée à M. Charles Bertrand président de la fédération interalliée des anciens combattants déparlé de la Seine :

Le comité national exécutif de la Légion américaine, réuni en session à Indianapolis (U. S. A.), le 15 janvier 1923, déclare que l'acte de la France occupant les territoires de la Ruhr était et est justifié.

Déclare que la France a employé le seul moyen effectif pour obtenir le paiement d'une dette reconnue par la majorité des nations de la terre, et dont elle est justement et raisonnablement en droit de recevoir paiement ;

Approuve la conduite de la France, et lui souhaite plein succès, afin que les pertes qu'elle a subies et que les dommages dont elle a souffert puissent jusqu'à un certain point être compensés afin qu'elle puisse pour des fruits de sa victoire et que la guerre reste gagnée ;

Décide que copies de cette résolution seront envoyées au président des Etats-Unis, au président du Sénat et à la Chambre des représentants et à l'ambassadeur français à Washington.

Par leur geste et leur féconde propagande, les anciens frères d'armes de nos « poilus » acquièrent un titre de plus à la reconnaissance de la France !

Il sera dit que, jusqu'à sa dernière heure, la Conférence de Lausanne sera fertile en incidents, en imprévus, en à-coups de toutes sortes.

Hier, la situation apparaissait franchement mauvaise : c'était l'ajournement sine die des négociations et la menace, cette fois des plus sérieuses, d'une brutale séparation de la France et de la Grande-Bretagne.

Aujourd'hui, le vent est à l'optimisme !

Nous sommes habitués à de tels revirements et nous avons souvent indiqué qu'il fallait accueillir avec sang-froid les nouvelles provenant de Lausanne.

Ceci dit, enregistrons avec plaisir le fait que, non seulement la conférence n'est point rompue ainsi qu'on le faisait prévoir, mais qu'on ne désespère pas d'obtenir — enfin — la signature des Turcs au projet de traité de paix qui leur a été soumis.

Il est certain que ce projet de traité n'est point parfait : les Alliés ont fait preuve, nous l'avons dit, d'une mansuétude excessive à l'égard des Turcs.

Puissions-nous, du moins, ne pas le regretter ni trop, ni trop tôt !

Mais les Alliés ont voulu la paix en Orient, à tout prix : ceci vaut bien quelques sacrifices !

Accueillons également avec satisfaction la nouvelle que le malentendu « diplomatique », qui s'est produit ces jours derniers entre Londres et Paris, est complètement réglé.

L'incident eût pour point de départ l'annonce que le gouvernement français avait informé Angora qu'il ne tenait pas pour définitif le projet de traité qu'on venait de lui soumettre.

Cette démarche — qui n'a pas été démentie pendant 48 heures — était désastreuse. Car, ainsi que nous l'avons montré, elle équivalait à une brutale séparation de nos Alliés et à une mesure de faiblesse insigne vis-à-vis des Turcs.

Or, aujourd'hui, il est établi — et aux yeux même de nos Alliés — que la malencontreuse dépêche n'a jamais existé, et que, bien loin d'engager les Turcs, directement ou indirectement, à ajourner la signature du traité, M. Poincaré a pressé très vivement Moustafa Kémal, dans une dépêche du 26 janvier, de persuader la Grande Assemblée d'Angora d'approuver les conditions de paix proposées, même au prix de quelques concessions.

Dans ce document, M. Poincaré demandait aux Turcs de faire quelques légères concessions, au lieu de les informer qu'il serait disposé à leur en accorder lui-même au cas où ils ne signeraient pas cette semaine.

Nous préférons la démarche faite

effectivement, à la démarche supposée.

Certes, l'une comme l'autre signifiaient l'ardent désir de paix de la France. Mais si l'une doit être féconde, l'autre apparaissait souverainement dangereuse.

Il faut souhaiter que pareils incidents ne se reproduisent plus.

### Le bloc des volontés françaises face à l'Allemagne

Le Temps a publié cette semaine de son rédacteur des « Opinions de Province » une étude particulièrement remarquable qui, tout à la fois, définit l'attitude de l'Allemagne depuis l'armistice, résume tous les efforts de conciliation de la France et dégage l'impérieux devoir de tous les Français à l'heure présente.

Nous détachons pour nos lecteurs les passages suivants, caractéristiques.

Voici, pour commencer, le tableau de la patience française :

La patience, nous l'avons eue, et excessive, depuis quatre années, et la conciliation avec l'Allemagne, nous l'avons cherchée, aux dépens même de la justice et de la paix. Nous avons accordé l'impunité des scélérats qui égorgèrent, sans raisons de guerre, nos vieillards désarmés, nos femmes et nos enfants, et, sans la châtir ainsi qu'elle l'eût mérité, nous avons toléré que, depuis la signature de la paix, l'Allemagne fit assassiner quelques-uns de nos soldats en Silésie et ailleurs...

Nous avons accepté d'être payés pour nos dommages tantôt en argent, tantôt en nature, tantôt en main-d'œuvre, et n'étant en définitive payés en rien du tout, nous nous sommes bénévolement endettés de cent milliards, que l'épargne française a avancés au compte d'un débiteur qui, frauduleusement, gaspillait à dessein son propre avoir. Nous avons consenti tantôt à de larges amputations de notre créance, tantôt à de nombreux ajournements des paiements qui devaient nous être faits, et prêtés une oreille complaisante à toutes les propositions de stabilisation du mark, d'emprunts internationaux, de remise de papiers sans valeur par lesquelles nous eussions été de plus en plus dupés. Jamais on n'avait eu un vainqueur si plein d'égards pour le vaincu.

Notre patience, l'Allemagne l'a tenue pour de la faiblesse. De là, son insolence ; de là son arrogance et l'esprit de revanche qui, aujourd'hui, débordent.

Et qu'avons-nous gagné à tant de faiblesses ? Rien que de persuader à l'Allemagne que nous avions peur d'agir, rien que de favoriser au sein du peuple allemand tout entier la volonté et l'espérance d'abord de nous frustrer de notre dû, ensuite de nous écraser de toute sa puissance économique reconstruite formidablement ; plus tard, mais le plus tôt possible, de nous anéantir par les armes.

Il est en effet certain, d'une certitude qui s'impose à tous avec un caractère d'évidence, que la question actuellement posée par l'Allemagne dans la Ruhr dépasse de beaucoup le problème des réparations. Nous n'y sommes entrés, nous, que pour essayer de saisir une petite part de notre créance. Mais tout de suite l'Allemagne trouvant là la prétexte qu'elle cherchait, a fait de notre occupation pacifique l'occasion de sa révolte préméditée contre les traités de paix. Son gouvernement, aux mains des grands exploiters des masses allemandes, a bel et bien déchiré le traité de Versailles. Il ne le tient désormais que comme un autre chiffon de papier. Il a jeté bas le masque, et nous voyons le visage naturel de l'Allemagne, ses yeux enflammés de convoitise et de colère. Si la France reculait maintenant d'un seul pas, si elle échouait dans son entreprise, l'orgueil allemand ne connaîtrait plus de bornes, et la guerre, sanglante cette fois, qui est là-bas la pensée, l'espoir, le rêve suprême, ne tarderait pas à déborder à travers le monde ses dévastations et ses massacres. De notre fermeté dépend notre salut. Bons ou mauvais, les traités sont la seule barrière qui soit aujourd'hui dressée contre l'anarchie internationale et la sauvagerie d'une guerre universelle. La France dans la Ruhr protège la vie humaine, en défendant le droit légal institué par les traités de paix.

La résistance, la révolte présentes de l'Allemagne rappellent un précédent historique : 1813, la bataille de Leipzig, la revanche.

Les temps sont heureusement changés et tout le tumulte actuel sera vain.

Il sera vain... à une condition, toutefois : que la France demeure inébranlable dans ses résolutions et sache dresser le bloc des volontés françaises en face de l'Allemagne récalcitrante.

Il n'y a plus une faute à commettre, une faiblesse à avoir. Il ne faut pas que les Français écoutent la voix et suivent les

conseils de ceux qui préconisent encore des conciliations et des complaisances dont l'heure est passée. Puisque le peuple allemand reste insensible à la douceur, il faut lui montrer la force. La lui montrer est le seul moyen de n'avoir pas à s'en servir. Pour désarmer le bras des meurtriers, il faut des gendarmes. Pour que le sang ne coule pas à flots de nouveau, il faut contraindre l'Allemagne à la paix.

Voici l'heure revenue pour les Français de constituer face à l'Allemagne menaçante le front unique de leurs volontés et de leurs énergies. Il leur faut ajourner toutes les querelles intérieures de école et de parti pour se porter tous ensemble, d'une même âme résolue, à l'aide de leur gouvernement engagé dans la Ruhr en une lutte heureusement non sanglante, dont l'issue décidera de l'avenir de notre pays, et même de plusieurs autres. Et pour cela, il leur faut se prémunir contre les campagnes perfides de quelques-uns qui lâchent de mettre à profit les difficultés graves, et jusqu'aux périls possibles, de notre intervention en Allemagne, pour satisfaire à la fois leurs passions et leurs ambitions politiques. Vraiment, il ne s'agit plus en ce moment d'être du Bloc national ou du Bloc des gauches, il s'agit simplement d'être Français, et de vouloir pour la France la victoire de la justice, qui, par surcroît, assurera la paix à l'Europe, et, par elle, au monde.

## UN AVEU

Les journaux allemands déchantent. L'un des journalistes les plus notés de Berlin, Georg Bernhard, avoue, dans la Gazette de Voss, que la résistance de son pays est folle ! Il déplore qu'on continue à bernier la population et il conclut :

Une politique clairvoyante doit profiter du moment psychologique pour entamer des négociations sur une base honorable... Il n'y a aucune aide à espérer de l'Angleterre... Il en est de même du coïse russe... Le moment de négocier est-il arrivé ? En tous les cas, il faut être l'occasion. Le devoir du gouvernement allemand est de discerner le bon moment de traiter, pour rester le maître de ces négociations.

C'est l'indice d'une capitulation certaine et peut-être prochaine.

## IDÉES ET DOCTRINES

### La crise des partis et les Organisations professionnelles

Nous avons dit ce que nous pensions de la « représentation professionnelle » et formulé quelques-unes des objections que souleva, à nos yeux, cette solution à la « crise des partis ».

Mais la thèse opposée à ses fervents... L'un d'eux nous adresse les réflexions suivantes au sujet desquelles nous n'avons pas à renouveler nos réserves — nous les publions à titre de document. « De la discussion, dit-on, jaillit la lumière. »

Des journalistes, des hommes politiques, des hommes d'Etat, ont sollicité l'attention du grand public sur la crise des partis et sur le rôle que semblait tracer aux organisations professionnelles, sur le terrain de la politique législative lui-même, les conditions actuelles de la vie nationale.

Ce problème de la représentation professionnelle ne se trouve point uniquement posé du fait de volontés ou de tendances individuelles ; il est le point d'une résultante de la pensée et de l'action des personnalités politiques ; il est dans l'ordre des choses, c'est un fait social. Il résiste moins dans une vue de l'esprit que dans l'évolution économique et sociale de la nation.

Et si certains esprits se posent la question des parlements professionnels, c'est parce qu'elle est contenue en germe dans les faits sociaux. C'est ainsi parce que les problèmes économiques et sociaux, c'est parce que les problèmes administratifs et fiscaux eux-mêmes se posent sur le terrain des professions, et c'est enfin parce que les problèmes politiques ont perdu de leur prépondérance, sinon de leur actualité, tandis que les problèmes économiques et sociaux viennent au premier plan de nos préoccupations et des nécessités de l'heure présente. Si l'on songe à affirmer le rôle nouveau qui est imparté aux organisations professionnelles, c'est parce qu'il apparaît chaque jour davantage que la solution de tous les problèmes de l'heure présente ne peut être envisagée d'un point de vue politique, sous un angle de parti. C'est parce que le groupement professionnel apporte le concours d'une organisation et de compléments responsables. Le citoyen, considéré dans sa profession, a son rôle social déterminé par sa fonction, il a l'habitude des difficultés quotidiennes et des solutions promptes, il est donc qu'il apparaît chaque jour davantage que la solution de tous les problèmes de l'heure présente ne peut être envisagée d'un point de vue politique, sous un angle de parti. C'est parce que le groupement professionnel apporte le concours d'une organisation et de compléments responsables. Le citoyen, considéré dans sa profession, a son rôle social déterminé par sa fonction, il a l'habitude des difficultés quotidiennes et des solutions promptes, il est donc qu'il apparaît chaque jour davantage que la solution de tous les problèmes de l'heure présente ne peut être envisagée d'un point de vue politique, sous un angle de parti. C'est parce que le groupement professionnel apporte le concours d'une organisation et de compléments responsables. Le citoyen, considéré dans sa profession, a son rôle social déterminé par sa fonction, il a l'habitude des difficultés quotidiennes et des solutions promptes, il est donc qu'il apparaît chaque jour davantage que la solution de tous les problèmes de l'heure présente ne peut être envisagée d'un point de vue politique, sous un angle de parti. C'est parce que le groupement professionnel apporte le concours d'une organisation et de compléments responsables. Le citoyen, considéré dans sa profession, a son rôle social déterminé par sa fonction, il a l'habitude des difficultés quotidiennes et des solutions promptes, il est donc qu'il apparaît chaque jour davantage que la solution de tous les problèmes de l'heure présente ne peut être envisagée d'un point de vue politique, sous un angle de parti. C'est parce que le groupement professionnel apporte le concours d'une organisation et de compléments responsables. Le citoyen, considéré dans sa profession, a son rôle social déterminé par sa fonction, il a l'habitude des difficultés quotidiennes et des solutions promptes, il est donc qu'il apparaît chaque jour davantage que la solution de tous les problèmes de l'heure présente ne peut être envisagée d'un point de vue politique, sous un angle de parti. C'est parce que le groupement professionnel apporte le concours d'une organisation et de compléments responsables. Le citoyen, considéré dans sa profession, a son rôle social déterminé par sa fonction, il a l'habitude des difficultés quotidiennes et des solutions promptes, il est donc qu'il apparaît chaque jour davantage que la solution de tous les problèmes de l'heure présente ne peut être envisagée d'un point de vue politique, sous un angle de parti. C'est parce que le groupement professionnel apporte le concours d'une organisation et de compléments responsables. Le citoyen, considéré dans sa profession, a son rôle social déterminé par sa fonction, il a l'habitude des difficultés quotidiennes et des solutions promptes, il est donc qu'il apparaît chaque jour davantage que la solution de tous les problèmes de l'heure présente ne peut être envisagée d'un point de vue politique, sous un angle de parti. C'est parce que le groupement professionnel apporte le concours d'une organisation et de compléments responsables. Le citoyen, considéré dans sa profession, a son rôle social déterminé par sa fonction, il a l'habitude des difficultés quotidiennes et des solutions promptes, il est donc qu'il apparaît chaque jour davantage que la solution de tous les problèmes de l'heure présente ne peut être envisagée d'un point de vue politique, sous un angle de parti. C'est parce que le groupement professionnel apporte le concours d'une organisation et de compléments responsables. Le citoyen, considéré dans sa profession, a son rôle social déterminé par sa fonction, il a l'habitude des difficultés quotidiennes et des solutions promptes, il est donc qu'il apparaît chaque jour davantage que la solution de tous les problèmes de l'heure présente ne peut être envisagée d'un point de vue politique, sous un angle de parti. C'est parce que le groupement professionnel apporte le concours d'une organisation et de compléments responsables. Le citoyen, considéré dans sa profession, a son rôle social déterminé par sa fonction, il a l'habitude des difficultés quotidiennes et des solutions promptes, il est donc qu'il apparaît chaque jour davantage que la solution de tous les problèmes de l'heure présente ne peut être envisagée d'un point de vue politique, sous un angle de parti. C'est parce que le groupement professionnel apporte le concours d'une organisation et de compléments responsables. Le citoyen, considéré dans sa profession, a son rôle social déterminé par sa fonction, il a l'habitude des difficultés quotidiennes et des solutions promptes, il est donc qu'il apparaît chaque jour davantage que la solution de tous les problèmes de l'heure présente ne peut être envisagée d'un point de vue politique, sous un angle de parti. C'est parce que le groupement professionnel apporte le concours d'une organisation et de compléments responsables. Le citoyen, considéré dans sa profession, a son rôle social déterminé par sa fonction, il a l'habitude des difficultés quotidiennes et des solutions promptes, il est donc qu'il apparaît chaque jour davantage que la solution de tous les problèmes de l'heure présente ne peut être envisagée d'un point de vue politique, sous un angle de parti. C'est parce que le groupement professionnel apporte le concours d'une organisation et de compléments responsables. Le citoyen, considéré dans sa profession, a son rôle social déterminé par sa fonction, il a l'habitude des difficultés quotidiennes et des solutions promptes, il est donc qu'il apparaît chaque jour davantage que la solution de tous les problèmes de l'heure présente ne peut être envisagée d'un point de vue politique, sous un angle de parti. C'est parce que le groupement professionnel apporte le concours d'une organisation et de compléments responsables. Le citoyen, considéré dans sa profession, a son rôle social déterminé par sa fonction, il a l'habitude des difficultés quotidiennes et des solutions promptes, il est donc qu'il apparaît chaque jour davantage que la solution de tous les problèmes de l'heure présente ne peut être envisagée d'un point de vue politique, sous un angle de parti. C'est parce que le groupement professionnel apporte le concours d'une organisation et de compléments responsables. Le citoyen, considéré dans sa profession, a son rôle social déterminé par sa fonction, il a l'habitude des difficultés quotidiennes et des solutions promptes, il est donc qu'il apparaît chaque jour davantage que la solution de tous les problèmes de l'heure présente ne peut être envisagée d'un point de vue politique, sous un angle de parti. C'est parce que le groupement professionnel apporte le concours d'une organisation et de compléments responsables. Le citoyen, considéré dans sa profession, a son rôle social déterminé par sa fonction, il a l'habitude des difficultés quotidiennes et des solutions promptes, il est donc qu'il apparaît chaque jour davantage que la solution de tous les problèmes de l'heure présente ne peut être envisagée d'un point de vue politique, sous un angle de parti. C'est parce que le groupement professionnel apporte le concours d'une organisation et de compléments responsables. Le citoyen, considéré dans sa profession, a son rôle social déterminé par sa fonction, il a l'habitude des difficultés quotidiennes et des solutions promptes, il est donc qu'il apparaît chaque jour davantage que la solution de tous les problèmes de l'heure présente ne peut être envisagée d'un point de vue politique, sous un angle de parti. C'est parce que le groupement professionnel apporte le concours d'une organisation et de compléments responsables. Le citoyen, considéré dans sa profession, a son rôle social déterminé par sa fonction, il a l'habitude des difficultés quotidiennes et des solutions promptes, il est donc qu'il apparaît chaque jour davantage que la solution de tous les problèmes de l'heure présente ne peut être envisagée d'un point de vue politique, sous un angle de parti. C'est parce que le groupement professionnel apporte le concours d'une organisation et de compléments responsables. Le citoyen, considéré dans sa profession, a son rôle social déterminé par sa fonction, il a l'habitude des difficultés quotidiennes et des solutions promptes, il est donc qu'il apparaît chaque jour davantage que la solution de tous les problèmes de l'heure présente ne peut être envisagée d'un point de vue politique, sous un angle de parti. C'est parce que le groupement professionnel apporte le concours d'une organisation et de compléments responsables. Le citoyen, considéré dans sa profession, a son rôle social déterminé par sa fonction, il a l'habitude des difficultés quotidiennes et des solutions promptes, il est donc qu'il apparaît chaque jour davantage que la solution de tous les problèmes de l'heure présente ne peut être envisagée d'un point de vue politique, sous un angle de parti. C'est parce que le groupement professionnel apporte le concours d'une organisation et de compléments responsables. Le citoyen, considéré dans sa profession, a son rôle social déterminé par sa fonction, il a l'habitude des difficultés quotidiennes et des solutions promptes, il est donc qu'il apparaît chaque jour davantage que la solution de tous les problèmes de l'heure présente ne peut être envisagée d'un point de vue politique, sous un angle de parti. C'est parce que le groupement professionnel apporte le concours d'une organisation et de compléments responsables. Le citoyen, considéré dans sa profession, a son rôle social déterminé par sa fonction, il a l'habitude des difficultés quotidiennes et des solutions promptes, il est donc qu'il apparaît chaque jour davantage que la solution de tous les problèmes de l'heure présente ne peut être envisagée d'un point de vue politique, sous un angle de parti. C'est parce que le groupement professionnel apporte le concours d'une organisation et de compléments responsables. Le citoyen, considéré dans sa profession, a son rôle social déterminé par sa fonction, il a l'habitude des difficultés quotidiennes et des solutions promptes, il est donc qu'il apparaît chaque jour davantage que la solution de tous les problèmes de l'heure présente ne peut être envisagée d'un point de vue politique, sous un angle de parti. C'est parce que le groupement professionnel apporte le concours d'une organisation et de compléments responsables. Le citoyen, considéré dans sa profession, a son rôle social déterminé par sa fonction, il a l'habitude des difficultés quotidiennes et des solutions promptes, il est donc qu'il apparaît chaque jour davantage que la solution de tous les problèmes de l'heure présente ne peut être envisagée d'un point de vue politique, sous un angle de parti. C'est parce que le groupement professionnel apporte le concours d'une organisation et de compléments responsables. Le citoyen, considéré dans sa profession, a son rôle social déterminé par sa fonction, il a l'habitude des difficultés quotidiennes et des solutions promptes, il est donc qu'il apparaît chaque jour davantage que la solution de tous les problèmes de l'heure présente ne peut être envisagée d'un point de vue politique, sous un angle de parti. C'est parce que le groupement professionnel apporte le concours d'une organisation et de compléments responsables. Le citoyen, considéré dans sa profession, a son rôle social déterminé par sa fonction, il a l'habitude des difficultés quotidiennes et des solutions promptes, il est donc qu'il apparaît chaque jour davantage que la solution de tous les problèmes de l'heure présente ne peut être envisagée d'un point de vue politique, sous un angle de parti. C'est parce que le groupement professionnel apporte le concours d'une organisation et de compléments responsables. Le citoyen, considéré dans sa profession, a son rôle social déterminé par sa fonction, il a l'habitude des difficultés quotidiennes et des solutions promptes, il est donc qu'il apparaît chaque jour davantage que la solution de tous les problèmes de l'heure présente ne peut être envisagée d'un point de vue politique, sous un angle de parti. C'est parce que le groupement professionnel apporte le concours d'une organisation et de compléments responsables. Le citoyen, considéré dans sa profession, a son rôle social déterminé par sa fonction, il a l'habitude des difficultés quotidiennes et des solutions promptes, il est donc qu'il apparaît chaque jour davantage que la solution de tous les problèmes de l'heure présente ne peut être envisagée d'un point de vue politique, sous un angle de parti. C'est parce que le groupement professionnel apporte le concours d'une organisation et de compléments responsables. Le citoyen, considéré dans sa profession, a son rôle social déterminé par sa fonction, il a l'habitude des difficultés quotidiennes et des solutions promptes, il est donc qu'il apparaît chaque jour davantage que la solution de tous les problèmes de l'heure présente ne peut être envisagée d'un point de vue politique, sous un angle de parti. C'est parce que le groupement professionnel apporte le concours d'une organisation et de compléments responsables. Le citoyen, considéré dans sa profession, a son rôle social déterminé par sa fonction, il a l'habitude des difficultés quotidiennes et des solutions promptes, il est donc qu'il apparaît chaque jour davantage que la solution de tous les problèmes de l'heure présente ne peut être envisagée d'un point de vue politique, sous un angle de parti. C'est parce que le groupement professionnel apporte le concours d'une organisation et de compléments responsables. Le citoyen, considéré dans sa profession, a son rôle social déterminé par sa fonction, il a l'habitude des difficultés quotidiennes et des solutions promptes, il est donc qu'il apparaît chaque jour davantage que la solution de tous les problèmes de l'heure présente ne peut être envisagée d'un point de vue politique, sous un angle de parti. C'est parce que le groupement professionnel apporte le concours d'une organisation et de compléments responsables. Le citoyen, considéré dans sa profession, a son rôle social déterminé par sa fonction, il a l'habitude des difficultés quotidiennes et des solutions promptes, il est donc qu'il apparaît chaque jour davantage que la solution de tous les problèmes de l'heure présente ne peut être envisagée d'un point de vue politique, sous un angle de parti. C'est parce que le groupement professionnel apporte le concours d'une organisation et de compléments responsables. Le citoyen, considéré dans sa profession, a son rôle social déterminé par sa fonction, il a l'habitude des difficultés quotidiennes et des solutions promptes, il est donc qu'il apparaît chaque jour davantage que la solution de tous les problèmes de l'heure présente ne peut être envisagée d'un point de vue politique, sous un angle de parti. C'est parce que le groupement professionnel apporte le concours d'une organisation et de compléments responsables. Le citoyen, considéré dans sa profession, a son rôle social déterminé par sa fonction, il a l'habitude des difficultés quotidiennes et des solutions promptes, il est donc qu'il apparaît chaque jour davantage que la solution de tous les problèmes de l'heure présente ne peut être envisagée d'un point de vue politique, sous un angle de parti. C'est parce que le groupement professionnel apporte le concours d'une organisation et de compléments responsables. Le citoyen, considéré dans sa profession, a son rôle social déterminé par sa fonction, il a l'habitude des difficultés quotidiennes et des solutions promptes, il est donc qu'il apparaît chaque jour davantage que la solution de tous les problèmes de l'heure présente ne peut être envisagée d'un point de vue politique, sous un angle de parti. C'est parce que le groupement professionnel apporte le concours d'une organisation et de compléments responsables. Le citoyen, considéré dans sa profession, a son rôle social déterminé par sa fonction, il a l'habitude des difficultés quotidiennes et des solutions promptes, il est donc qu'il apparaît chaque jour davantage que la solution de tous les problèmes de l'heure présente ne peut être envisagée d'un point de vue politique, sous un angle de parti. C'est parce que le groupement professionnel apporte le concours d'une organisation et de compléments responsables. Le citoyen, considéré dans sa profession, a son rôle social déterminé par sa fonction, il a l'habitude des difficultés quotidiennes et des solutions promptes, il est donc qu'il apparaît chaque jour davantage que la solution de tous les problèmes de l'heure présente ne peut être envisagée d'un point de vue politique, sous un angle de parti. C'est parce que le groupement professionnel apporte le concours d'une organisation et de compléments responsables. Le citoyen, considéré dans sa profession, a son rôle social déterminé par sa fonction, il a l'habitude des difficultés quotidiennes et des solutions promptes, il est donc qu'il apparaît chaque jour davantage que la solution de tous les problèmes de l'heure présente ne peut être envisagée d'un point de vue politique, sous un angle de parti. C'est parce que le groupement professionnel apporte le concours d'une organisation et de compléments responsables. Le citoyen, considéré dans sa profession, a son rôle social déterminé par sa fonction, il a l'habitude des difficultés quotidiennes et des solutions promptes, il est donc qu'il apparaît chaque jour davantage que la solution de tous les problèmes de l'heure présente ne peut être envisagée d'un point de vue politique, sous un angle de parti. C'est parce que le groupement professionnel apporte le concours d'une organisation et de compléments responsables. Le citoyen, considéré dans sa profession, a son rôle social déterminé par sa fonction, il a l'habitude des difficultés quotidiennes et des solutions promptes, il est donc qu'il apparaît chaque jour davantage que la solution de tous les problèmes de l'heure présente ne peut être envisagée d'un point de vue politique, sous un angle de parti. C'est parce que le groupement professionnel apporte le concours d'une organisation et de compléments responsables. Le citoyen, considéré dans sa profession, a son rôle social déterminé par sa fonction, il a l'habitude des difficultés quotidiennes et des solutions promptes, il est donc qu'il apparaît chaque jour davantage que la solution de tous les problèmes de l'heure présente ne peut être envisagée d'un point de vue politique, sous un angle de parti. C'est parce que le groupement professionnel apporte le concours d'une organisation et de compléments responsables. Le citoyen, considéré dans sa profession, a son rôle social déterminé par sa fonction, il a l'habitude des difficultés quotidiennes et des solutions promptes, il est donc qu'il apparaît chaque jour davantage que la solution de tous les problèmes de l'heure présente ne peut être envisagée d'un point de vue politique, sous un angle de parti. C'est parce que le groupement professionnel apporte le concours d'une organisation et de compléments responsables. Le citoyen, considéré dans sa profession, a son rôle social déterminé par sa fonction, il a l'habitude des difficultés quotidiennes et des solutions promptes, il est donc qu'il apparaît chaque jour davantage que la solution de tous les problèmes de l'heure présente ne peut être envisagée d'un point de vue politique, sous un angle de parti. C'est parce que le groupement professionnel apporte le concours d'une organisation et de compléments responsables. Le citoyen, considéré dans sa profession, a son rôle social déterminé par sa fonction, il a l'habitude des difficultés quotidiennes et des solutions promptes, il est donc qu'il apparaît chaque jour davantage que la solution de tous les problèmes de l'heure présente ne peut être envisagée d'un point de vue politique, sous un angle de parti. C'est parce que le groupement professionnel apporte le concours d'une organisation et de compléments responsables. Le citoyen, considéré dans sa profession, a son rôle social déterminé par sa fonction, il a l'habitude des difficultés quotidiennes et des solutions promptes, il est donc qu'il apparaît chaque jour davantage que la solution de tous les problèmes de l'heure présente ne peut être envisagée d'un point de vue politique, sous un angle de parti. C'est parce que le groupement professionnel apporte le concours d'une organisation et de compléments responsables. Le citoyen, considéré dans sa profession, a son rôle social déterminé par sa fonction, il a l'habitude des difficultés quotidiennes et des solutions promptes, il est donc qu'il apparaît chaque jour davantage que la solution de tous les problèmes de l'heure présente ne peut être envisagée d'un point de vue politique, sous un angle de parti. C'est parce que le groupement professionnel apporte le concours d'une organisation et de compléments responsables. Le citoyen, considéré dans sa profession, a son rôle social déterminé par sa fonction, il a l'habitude des difficultés quotidiennes et des solutions promptes, il est donc qu'il apparaît chaque jour davantage que la solution de tous les problèmes de l'heure présente ne peut être envisagée d'un point de vue politique, sous un angle de parti. C'est parce que le groupement professionnel apporte le concours d'une organisation et de compléments responsables. Le citoyen, considéré dans sa profession, a son rôle social déterminé par sa fonction, il a l'habitude des difficultés quotidiennes et des solutions promptes, il est donc qu'il apparaît chaque jour davantage que la solution de tous les problèmes de l'heure présente ne peut être envisagée d'un point de vue politique, sous un angle de parti. C'est parce que le groupement professionnel apporte le concours d'une organisation et de compléments responsables. Le citoyen, considéré dans sa profession, a son rôle social déterminé par sa fonction, il a l'habitude des difficultés quotidiennes et des solutions promptes, il est donc qu'il apparaît chaque jour davantage que la solution de tous les problèmes de l'heure présente ne peut être envisagée d'un point de vue politique, sous un angle de parti. C'est parce que le groupement professionnel apporte le concours d'une organisation et de compléments responsables. Le citoyen, considéré dans sa profession, a son rôle social déterminé par sa fonction, il a l'habitude des difficultés quotidiennes et des solutions promptes, il est donc qu'il apparaît chaque jour davantage que la solution de tous les problèmes de l'heure présente ne peut être envisagée d'un point de vue politique, sous un angle de parti. C'est parce que le groupement professionnel apporte le concours d'une organisation et de compléments responsables. Le citoyen, considéré dans sa profession, a son rôle social déterminé par sa fonction, il a l'habitude des difficultés quotidiennes et des solutions promptes, il est donc qu'il apparaît chaque jour davantage que la solution de tous les problèmes de l'heure présente ne peut être envisagée d'un point de vue politique, sous un angle de parti. C'est parce que le groupement professionnel apporte le concours d'une organisation et de compléments responsables. Le citoyen, considéré dans sa profession, a son rôle social déterminé par sa fonction, il a l'habitude des difficultés quotidiennes

# CHRONIQUE LOCALE

## UN CAPUCHON !

L'Officiel est un journal épanté : il publie toutes sortes d'informations — officielles évidemment, — et sans le moindre commentaire. Ne pas le lire, c'est se priver d'un régal, car l'on y trouve des décrets, des règlements d'administration d'un rare intérêt.

Mais au moment où la France entière a les yeux tournés vers la Ruhr, où ses régiments sont en garnison dans les villes hostiles, où les contribuables sont invités plus ou moins poliment à porter de l'argent, beaucoup d'argent à porter de l'argent, le nous semble qu'il est plutôt anormal de trouver dans l'Officiel des décrets qui provoquent les sourires ironiques des lecteurs.

C'est le cas d'un décret qui vient de paraître relativement à la modification d'un règlement sur le régime des prisons.

Et quelle modification ! A l'avenir, « les pensionnaires de nos prisons porteront un capuchon en éliminant leur couvrant entièrement, lorsqu'il est baissé, la tête et le visage. »

Suit tout un règlement indiquant quand, comment, à quel moment, les détenus devront baisser, lever, retirer le capuchon.

Sans doute, c'est très bien, tout cela : les détenus de droit commun ne sont guère intéressants et il serait heureux que par l'application de règlements très sévères, on parvint à faire rentrer dans le droit chemin les chevaux de retour, les malandrins de tout acabit.

Mais, comme nous l'indiquions, il y a quelques semaines, à quoi tout cela peut-il aboutir ? Est-ce que l'obligation de faire travailler les détenus ne serait pas plus efficace ? Est-ce que tous ces chapardeurs, ces faïnéants notoires, vagabonds endurcis qui se mettent en marge de la société, parce qu'ils veulent être libres, tranquilles, vivre au dépend de la communauté, ne seraient pas plus punis si on les obligeait à exécuter des travaux pénibles, mais nécessaires, travaux qui sont exécutés par de braves, d'honnêtes citoyens, soucieux de gagner un salaire pour nourrir une famille ?

Que vient faire ce règlement relatif au port du capuchon, par les détenus ?

L'administration pénitentiaire ne se modernise pas : le règlement qu'elle fait publier par l'Officiel n'est que la résurrection du capuchon du moyen-âge qu'on ne retrouve plus, du reste, actuellement que chez les Arabes de l'Afrique du Nord.

Il est vrai que ce règlement permettra à l'administration pénitentiaire de dire : « Voyez, contribuables, ici on fait quelque chose ; on s'occupe de son métier ! »

Eh ! bien ! non : l'administration pénitentiaire ne fait rien pour dégoûter les détenus du régime de la prison. Le travail, seul, le travail forcé, — on ne doit pas cesser de le dire, — dégoûtera les malandrins de la prison.

Is y sont si bien, pendant la dure saison ! Ils sont nettoyés, habillés, chauffés, nourris, engraisés et à l'abri !

Il y a quelques années, on voyait devant le poste des casernes, une longue file de pauvres diables, malades, vieux et vieillards, qui attendaient, une gamelle, une soupe, à la main, que les hommes du poste leur distribuassent le rita que les soldats n'avaient pas achevé.

Si ces loqueteux, ces vieux et ces vieillards que la maladie avait jetés dans la misère, la plupart après de longues années de travail, et d'honnêteté, avaient connu le régime, bien que médiocre mais plus que suffisant, auquel sont soumis les détenus de droit commun, ils n'auraient pas hésité à se faire héberger, durant la mauvaise saison par l'administration pénitentiaire.

Pauvres vieux, malheureuses vieilles dans leur taudis grelottent de froid, tandis que les détenus sont dans des salles bien chauffées.

Et l'Officiel annonce que pour rendre plus dur le régime pénitentiaire, on mettra un capuchon sur la tête et la figure des détenus !

Quelle grande réforme, publiée par l'Officiel !... Mais on trouve toutes sortes d'informations dans l'Officiel ! Des augmentations d'impôts et des règlements qui prêtent à rire !

Hélas ! N'est-ce pas cela qu'il faudrait mettre sous un capuchon ?

LOUIS BONNET.

## NOS MORTS

Voici la liste des corps des militaires ou marins « Morts pour la France », compris dans le convoi qui arrivera à Cahors, le lundi 5 février :

Violettes Joseph, de Cahors ; Sembel, Jean-Marie de Cours ; Lapeyre, Joseph-Antoine de Cuzance ; Boyer, Célestin-Antoine de Figeac ; Delbos, François de Gignac ; Delmas Edmé de Grézels ; Delsahut, Jean-Abel de Padirac ; Lachèze, Albert-Pierre des Quatres-Routes ; Vialart, Auguste de Soturac ; Barthélémy, Albert de St-Paul-Labouffie ; Carlux Léopold de St-Sosy ; Lestrade Adrien et Pasquier Adrien de Vayrac ; Marty, Romain de Vidailles.

L'ouverture de wagon se fera à 8 heures.

## Chronique touristique

### De Cahors à Capdenac

(Suite)

Les envahisseurs qui, venus de l'Est, tentèrent au cours des siècles de s'introduire dans le Quercy par cette porte dure et s'arrêter, qu'elle était bien gardée et s'arrêter, saisis d'une respectueuse appréhension, devant Capdenac, chef puissante et sûre.

Parallèlement, ses maîtres et ses barons sentaient, à n'en pas douter, leur cœur battre d'orgueil quand, de la place où me voici, ils contemplerent leur repaire dentelant de sa couronne vermeille la cime d'un pèch inaccessible pour tout autre qu'eux et leurs amis.

L'histoire de cette forteresse est très belle, même si l'on fait abstraction de l'hypothèse d'Uxellodunum-Capdenac, si chère au grand Champollion, à Delpon et à tant d'autres mainteneurs de la gloire du pays figeacois. Cathala-Coture fait remonter la fondation de cette place de guerre au V<sup>e</sup> siècle. Créée par les Wisigoths d'Espagne, elle sert ensuite aux autochtones de rempart contre les invasions successives. Au XIV<sup>e</sup> siècle, elle résiste victorieusement aux assauts des Anglais. Prise par les Huguenots dès 1563, elle va être l'un des meilleurs asiles et des plus solides points d'appui des réformés durant les phases diverses des guerres de religion. Le vicomte de Gourdon, Geoffroy de Virant et le vicomte de Turenne y préparèrent leurs coups main. L'influence de la châtelaïne d'Assier ne cessera jamais d'y trouver des adeptes zélés. L'Édit de Nantes la complètera parmi les quarante places de sûreté accordées aux protestants. Après la révocation de 1685, Capdenac constituera, à l'égal de Figeac, de Cahors, de Cahors et de Soturac, un centre où les abajurations ne se prononcèrent que du bout des lèvres.

Au fil des siècles, en dépit des événements contraires, la ville est restée par vocation d'une part, par élection de l'autre, entre des mains illustres. Elle a appartenu aux d'Armagnac, à Galiot de Genouilhac, aux d'Uzès avant qu'en 1614 Sully en achète le gouvernement avec celui de Figeac. Ainsi, depuis ses origines même les plus discutées, Capdenac a tenu une place marquante dans l'histoire de la province, parfois dans celle de la nation. Quelques-uns des plus grands seigneurs du royaume ont tenu à ajouter le rude nom de cette baronne à la liste de leurs titres et à la faire sonner bien haut en toute occasion.

Je songe à ce passé, en contemplant, le nez en l'air, la puissante colline et l'amoncèlement des défenses qu'elle profile sur le ciel. Mais il est temps de monter vers ce charnier de gerfauts, devenu sans rien perdre de son autre caractère, une paisible résidence de cultivateurs en même temps qu'un lieu de pèlerinage touristique.

Je traverse le pont léger que des câbles balancent sur la dormante rivière. Au bord de la rive loitise, les maisons du port trempent leur pied dans le flot. Parmi beaucoup de modernes, il en est d'anciennes quelques-unes. La plus plaisante à mes yeux est celle qui, sur le quai, avance en étage en terrasse suspendue, balcon où les marins d'antan ont dû vider en l'honneur du roi Henri force gobelets de bon vin de Cahors.

Le pont franchi, je parcours ce faubourg du bord et j'aborde la côte. A droite, des carrières abandonnées ; à gauche, une vaste usine sous la toile d'araignée d'un épais réseau de câbles électriques ; plus loin, cette étrange dérivation, qui met un canal en tunnel sous l'isthme. Au saillant méridional du pèch, la route décrit un brusque crochet et laisse en contrebas Vie et sa presqu'île opulente.

Exposée maintenant au couchant et dominant à pic la rivière, la côte échancre le flanc de la colline et monte vers le nord. Un vent aigre souffle qui fait voltiger à la ronde les feuilles mortes des chênes. Cette bise cingle le visage. Je me rappelle néanmoins sans regret l'atrocité chaleur qui régnait en d'autres ascensions que je fis jadis par le chemin direct d'en haut.

La vue dont je jouis sur la boucle du Lot est superbe mais un peu étrange. La rivière décrit des méandres si compliqués, se divise en tant de bras pour enserrer des îles, que j'ai de la peine à m'orienter. Des villages s'éparpillent sur les rives. Les uns appartiennent au Lot, les autres à l'Aveyron ; celui-ci doit être Falségare, celui-là Sanlou, cet autre Livinhac-le-Bas ; mais je ne suis pas bien sûr de mes identifications. Sur les coteaux du Rouergue, de grands bois s'allongent qui ourlent de fauve le rebord du Causse... Un train monte la rampe vers Figeac en haletant et déroulant sur les pentes une écharpe somptueuse de fumée blanche.

Parvenue au dernier tournant au Nord, la route domine immédiatement la sortie du tunnel et la bifurcation des lignes de Cahors et de Brive. Deux autres convois s'y croisent dont l'un descend à toute vitesse et siffle éperdument. Abandonnant le pied du promontoire de Capdenac, le Lot met un terme à ses fantaisies ; il s'infléchit vers l'Ouest et prend enfin la franche direction du Quercy...

Sous le hameau de Turenne, dont le nom rappelle celui d'un des plus illustres possesseurs de ce fief, je prends à douter un sentier qui grimpe vers le bourg. Rocailleux, souvent escarpé en escaliers, par endroit pavé de gros cailloux aux têtes rondes, il serpente sous des noyers dé-

pouillés, entre des buissons et des ronciers. Il aboutit à une esplanade qui porte une croix de fer forgé sur un socle cylindrique. Me voici au saillant Nord-Ouest des remparts que dominent l'église, le cimetière et la terrasse du château, de hauts murs couronnés de cèdres et de cyprès. Je longe ensuite une série de défenses avancées, bastions et courtines qui montrent déjà la puissance de la place aux jours de sa splendeur guerrière.

Une seconde terrasse supporte un nouveau calvaire, érigé sur un massif de maçonnerie des poutres de bois et un Christ en fonte d'apparence neuve. Et bientôt j'atteins la porte septentrionale de l'enceinte. C'est la plus formidable, sinon la plus pittoresque. Une barbacane la précède, double poterne ovale dans un mur de près de trois mètres d'épaisseur. Un corps de garde ruiné offre à une bande d'enfants des recoins à souhait pour leur cache-cache. Du parapet extérieur, le regard saute à 130 mètres de profondeur sur le Lot, les deux ponts et Capdenac-Gare. La ville largement étendue dans la plaine, la vaste plateforme encombrée de trains en manœuvre et d'immobiles rames de wagons se montrent, dans tous leurs détails, avec une netteté saisissante. Le spectacle retiendrait volontiers mes yeux ; mais plus impérieusement les vieilles pierres, mes voisines, les sollicitent...

L'entrée principale de la cité s'ouvre devant moi, rébarbative et majestueuse. Deux portes se succèdent, séparées par un chemin de ronde en corniche sur le précipice. Si, au-dessus des arches béantes, créneaux et machicoulis ont disparu, des embrasures d'angle et des meurtrières subsistent à hauteur d'homme qui attestent de la force, de l'ingéniosité de la défense... Je laisse ces porches et gravis la rampe qui forme, sur la droite, brèche à travers le rempart aménagé. Desservant une suite de maisons rustiques, la montée gagne le donjon. Cette puissante tour carrée est sinon le plus insigne débris de la grandeur de Capdenac, du moins le mieux entretenu. Elle porte à son sommet quatre échangenttes d'angle ; 3 cylindriques et une rectangulaire qui devaient permettre aux guetteurs de surveiller la place elle-même et tous les abords de la citadelle, en même temps que les crêtes des coteaux, les routes et la plaine et le cours du Lot. De rares ouvertures, fort étroites, parfois pourvues de grilles percent les murs. De toute évidence, ce donjon faisait à la fois office de réduit et de prison. A la face qu'il tourne vers le centre du village, une assez laide et plate mairie s'est adossée. Devant cet édifice municipal, une place irrégulière s'étend. Un monument des morts, à la pyramide sommée du coq gaulois, glorieux avec plus de piété que de recherche, les 34 fils de la Commune tombés au champ d'honneur. En face, s'alignent sans rectitude de vieux logis jadis élégants, mais défigurés par de nombreux remaniements. L'un d'eux s'enorgueillit encore d'une belle porte à écusson de 1696. L'église primitive a presque disparu. Celle qui la remplace est toute modeste. Une nef rustique à deux chapelles renferme néanmoins des boiseries des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles qui ne manquent point d'élégance dans la sobriété de leur facture. Mais surtout, au maître autel, un tableau votif attire l'attention. Il représente le Christ en croix ayant à sa droite la Vierge et Saint-Jean, à sa gauche deux donateurs en longs manteaux rouges à collets d'hermine. Qui sont ces nobles personnages, contemporains apparemment d'Henri IV ou de Louis XIII ?

Au sortir de l'église, je longe le parc du château. De la résidence guerrière des grands seigneurs d'antan, du palais champêtre des Sully rien ne subsiste derrière ce mur et sous ces arbres. Une habitation bourgeoise s'y cache, remarquable seulement par la position qu'elle a usurpée. De vant l'entrée de cette vaste demeure, une lessive sèche sur une esplanade plantée de beaux ormes. Du parapet de cette terrasse, la vue s'étend avec splendeur sur le cours du Lot, la plaine de Sanlou et l'enchevêtrement des coteaux figeacois. Quel admirable et délicieux balcon pour les soirs d'été ! Ce matin, par contre, la bise de plus en plus pointue rend la place intenable... Il est midi moins dix. Je traverse à la hâte le village que je reverrai à loisir cet après-midi, redescendant les pentes de la colline par le plus court et regagne la gare et son buffet. La faim, dit le proverbe, chasse le loup du bois ; elle sait arracher aussi le touriste aux plus belles pierres...

(A suivre).

Eug. GRANGIÉ,

Délégué départemental du T. C. F.

## Mérite agricole

Sont nommés officiers du Mérite agricole :

MM. Baldy, à Frayssinet-le-Gourdonnais ; Bayles, à Souillac ; Graulière, à St-Martin-de-Vers ; Raynal, à Bèlaye ; Roumégoux, à Cardaillac ;

Sont nommés chevaliers :

MM. Amadien, à Thémènes ; Bach, à Cremps ; Barges, à Aynac ; Bessières, à Cambes ; Beulaguet, à Cambray ; Blanc, à Faycelles ; Bons, à Soturac ; Boussac, à Laresses ; Cavalié, à Trespoux ; Couderc, à Laresses ; Courdresses, à Lalbenque ; Cubaynes, à Flaungnac ; Dialogues, à Baladon ; Ganes, à Martel ; Gardes, à St-Jean-de-Laur ; Grimal, à Brengues ; Jany, à St-Projet ; Labro, à Linac ; Labrousse, à Comiac ; Lan-

des, à Planioles ; Lavergne, à Labastide-du-Haut-Mont ; Lespinaisse, à St-Cirq-Madelon ; Louplas, à Labathude ; Magne, à Cahors ; Magnier, à Espédaillac ; Maurel, à Anglars-Juil-lac ; Mercadier, à St-Laurent-Lol-mie ; Molinié, à Biar ; Pechmalbec, à Sonac ; Pouget, à Arcambal ; Rougyrolles, à St-Sulpice ; Roussille, à Gagnac ; Sembel, à Flaujac ; Ser, à Prendignes ; Sourzat, à Gignac ; Thièrre, à Bèlaye ; Vienne, au Vigan. Nos félicitations.

## Le Prix du Pain

Nous croyons savoir que le pain va être augmenté. En raison de la hausse sur les farines qui sont actuellement à 122 fr. 50, le quintal, le prix du pain sera fixé ainsi à Cahors : Pain de fantaisie : 1 fr. 15 le kilo ; Pain de consommation : 1 fr. 125.

### Au 7

M. Constans, chef de bataillon au 7<sup>e</sup> d'infanterie, est affecté aux troupes d'occupation du Maroc. M. Bastit, capitaine au 7<sup>e</sup> est affecté à la légion étrangère.

### Enregistrement

MM. Bessières, de Luzech, Darnis, de Cahors, et Labarrière, de Figeac, sont nommés surnuméraires de l'enregistrement dans le Lot.

### Enseignement primaire

Sont nommés institutrices : Mlle Delrous, de Puyjourdes à Miers. Mme Ouvrier, du Lot-et-Garonne à Nezelles (Vayrac). Mlle Caillou, de St-Médard-Catus à Fages (Luzech). Mlle Vaysse, de Montamel à St-Médard-Catus. Mlle Soulié, de St-Martin-de-Vers à Montamel ; Mme Marty-Mialaret, de Glédines à St-Martin-de-Vers.

### Service vicinal

M. Delrieu, est nommé cantonnier en résidence à Bèlaye. M. Gardon est nommé cantonnier en résidence à Blars.

### P. O.

M. Laporte, facteur enregistrant à Souillac, est nommé chef de station à la gare du Pournel.

### Postes

MM. Bon et Calmettes, sont nommés facteurs auxiliaires au bureau de poste de St-Pierre-Toirac.

### P. T. T.

Mlle Roussy, de Grézels, est nommée employée des P. T. T. au bureau de Latronquière.

### Question au ministre des finances

M. Delmas, député, demande à M. le ministre des finances pourquoi les fonctionnaires civils, réformés d'avant-guerre, pourtant assimilés à beaucoup de points de vue aux réformés de la guerre 1914-1918, ne jouissent pas comme ces derniers du bénéfice de l'indemnité de cherté de vie.

Réponse. — Avant le vote de la loi du 18 juillet 1922, les invalides d'avant-guerre pouvaient prétendre sous certaines conditions, à l'allocation temporaire de cherté de vie aux petits retraités, qui, aux termes d'un décret du 29 mai 1919, est exclusive de l'indemnité de cherté de vie. L'article 3 de la loi du 18 juillet 1922 dispose que les majorations accordées aux invalides d'avant-guerre « remplacent » l'allocation temporaire. Elles ne peuvent donc, non plus que cette dernière, être cumulées avec l'indemnité de cherté de vie. Il a été prévu toutefois (décret du 2 novembre 1922) que si les majorations sont inférieures à 720 fr., les intéressés peuvent prétendre, le cas échéant, à une indemnité de cherté de vie égale à la différence.

M. Delmas, député, demande à M. le ministre des finances : 1° si les entrepreneurs de travaux publics, ayant passé des actes avec les communes en vue de l'érection de monuments commémoratifs aux morts de la guerre, ne sont pas exonérés de tous droits de timbre et d'enregistrement ; 2° dans l'affirmative, si les entrepreneurs ayant déjà acquitté ces droits ne doivent pas obtenir le remboursement des sommes versées aux agents de l'enregistrement.

Réponse. — Un projet de loi déposé à la Chambre des députés le 21 décembre 1920, sous le n° 1883, tend à exonérer de tous droits de timbre et d'enregistrement, les actes passés notamment par les communes en vue de l'érection de monuments aux morts de la guerre et à la gloire des armées françaises et alliées. Jusqu'au vote de ce projet, l'administration ne réclame pas le paiement des droits exigibles, d'après la législation encore en vigueur, sur les actes dont il s'agit, mais si ces actes sont présentés volontairement à l'enregistrement, la formalité ne peut qu'être donnée au comptant et les droits perçus ne sauraient, en l'état, être restitués.

M. Delport, député, demande à M. le ministre des finances si un commerçant, qui forme avec un tiers une société en nom collectif pour l'exploitation de son fonds de commerce, doit acquitter la taxe de 1,10 p. 100 sur la valeur de son matériel et de ses marchandises quel qu'il en soit l'achat à la société.

Réponse. — Dès l'instant que la vente du matériel et des marchandises peut être considérée comme se rattachant étroitement à l'apport du fonds de commerce, elle échappe à l'application de l'impôt sur le chiffre

d'affaires, nonobstant son caractère d'acte de commerce, parce qu'elle ne constitue pas un acte de la profession au sens de la loi du 25 juin 1920. Mais, si le matériel vendu dans ces conditions comprend des objets classés comme étant de luxe, la taxe de 10 p. 100 est exigible dans les termes de l'article 58 de la loi du 25 juin 1920 précitée, c'est-à-dire qu'elle doit être perçue aux lieux et places du droit d'enregistrement lors de la formalité donnée à l'acte authentique ou sous seing privé qui constate la mutation.

### Question au ministre de la justice

M. Delmas, député, demande à M. le ministre de la justice si un conseiller municipal peut être nommé juge de paix dans son département et, dans le cas de la négative, quelle durée de temps doit s'écouler entre l'exercice des deux fonctions.

Réponse. — L'article 20, paragraphe 3, de la loi du 14 juin 1918, prescrit que « nul ne pourra être nommé juge de paix dans le département où il exerce ou sollicite, aura exercé ou sollicite, depuis moins de deux ans, une fonction publique ».

### Chambre de Commerce du Lot

Nous avons annoncé dans notre numéro du 31 janvier que la Chambre de commerce du Lot avait émis un vœu contre le projet relatif à l'augmentation de 20 0/0 des impôts directs et indirects.

Ce vœu a été adopté sur le rapport de M. Bruel, Président de la Chambre.

Voici les conclusions de ce rapport : « D'accord avec la majorité des Chambres de commerce, des Groupements commerciaux et industriels, nous concluons qu'avant d'exiger du contribuable Français un nouvel effort pécuniaire, avant de lui infliger un nouveau « tour de vis » nous demandons que toutes les économies possibles soient d'abord recherchées par une commission prise hors des Ministères, hors du Parlement, hors des Administrations intérieures, puis réalisées sans faiblesse ni particularité.

« Nous demandons que les impôts existants atteignent tous les contribuables sans distinction et soient portés sans vexations inquisitoriales toutefois à leur rendement normal.

« Nous demandons surtout la consolidation, la transformation en billets de banque ordinaires, des bons de la Défense Nationale afin de soulager le budget des milliards d'intérêts affectés à ces bons.

« Et tant qu'il peut en être temps encore, nous associerons notre protestation réfléchie à toutes celles déjà dressées contre le projet de renforcement ou de création d'impôts nouveaux ou de nouvelles taxes. »

### Nos compatriotes à Paris

Le banquet annuel de l'Amicale de Figeac aura lieu le samedi soir 17 février à 8 h. du soir, dans les salons Vianey frères, 98, quai de la Rapée et 1, av. Ledru-Rollin.

Le banquet sera suivi d'une fête de nuit comme sait en organiser cette amicale, et ce n'est pas peu dire. Il est prudent de retenir ses places chez l'un des compatriotes ci-dessous :

Amagat, siège social, 157, boulevard Montparnasse, Paris, 6<sup>e</sup>.  
Delfour, 60, rue Duconé, Paris, 14<sup>e</sup>.  
Estival, café, 38, boul. Voltaire, Paris, 11<sup>e</sup>.  
Chaviolle, 76, cours de Vincennes, Paris, 12<sup>e</sup>.  
Mouline, 11, rue Sadi-Carnot, Grand Mont-rouge (Seine).  
Mouline, café du Thermomètre, 4, place de la République, Paris.

Héraïl, café, 99 bis, rue Ordener, Paris, 18<sup>e</sup>.  
Degas, restaurant, 76, rue Jean-Jacques Rousseau, Paris, 17<sup>e</sup>.  
Carayrou, hôtel Trévisé, 12, rue Trévisé, Paris, 9<sup>e</sup>.

Vielcazal, hot. Excelsior, 20, r. Cujas, Paris, 5<sup>e</sup>.  
Descargues, restaurant, 12, rue Boulainvilliers, Paris, 16<sup>e</sup>.  
Oubry, 27, r. de la Reine Blanche, Paris, 13<sup>e</sup>.  
Cabrils, vins en gros, 110, avenue de la République, Aubervilliers (Seine).

Cassan, représentant de commerce, 17, rue Montrosier, à Neuilly (Seine).  
Cabrils, commissaire spécial gare de l'Est. Landes, 131, rue Championnet, Paris, 18<sup>e</sup>.  
Janot, 197, faubourg Saint-Martin, Paris, 10<sup>e</sup>.  
Parramelle, 189, boul. de la Gare, Paris, 13<sup>e</sup>.  
Rives, café-tabac, rond-point de Longchamp, Paris, 16<sup>e</sup>.

Delfau, restaurant, 47, avenue de la Grande Armée, Paris, 17<sup>e</sup>.  
Mazet, ingénieur, 154, b. Hausman Paris, 8<sup>e</sup>.  
Catussier, 2, rue Beaupaire, Paris, 10<sup>e</sup>.  
Gary, 58, rue Bobillot, Paris, 13<sup>e</sup>.

Alibert, 3, rue Vulpian, Paris, 13<sup>e</sup>.  
Moussié, 5, boulevard Saint-Martin, Paris, 3<sup>e</sup>.  
Vianey frères, restaurant, 98, rue de la Rapée, Paris, 12<sup>e</sup>.

Briaud, 26, rue des Tourelles, Paris, 20<sup>e</sup>.  
Lacann, 150, boulevard de Grenelle, Paris, 8<sup>e</sup>.  
Cassagne, 12, rue Berthe, Paris.

Pouget, café, 18, rue d'Amsterdam, Paris.  
Pouget, bains, 35, rue de Vaugirard, Paris.  
Delbos, 72, boulevard Malesherbes.

Pressez-vous, vous tous qui voulez être bien servis, l'an dernier on a failli, au dernier moment, refuser du monde. Et sans l'active et intelligente initiative de l'ami Delfour... Mais chut, c'est un modeste.

Jean de LARAMIÈRE.

### La Grappe du Quercy

Une foule énorme envahissait dimanche 21 janvier, les luxueux salons du Palais des Fêtes de Paris, où la Grappe donne ses fêtes mensuelles.

Le Jazz endiablé de M. Jeantheau, a le don d'électriser nos danseuses, qui donnent à peine le temps de souffler, à ces merveilleux artistes. Dès qu'un Fox-trot ou un Shimmy est terminé, l'ami Vidalis qui ne veut pas rester en arrière, reprend avec son accordéon magique, tout son monde, dans des bourrées enfilées qui entraînent toutes nos gentilles danseuses, qui, pourtant, auraient plutôt un penchant pour les danses Sud-Américaines.

Puis, le si dévoué président, M. Vialle, présente à tous ses bons vœux

pour 1923, et souhaite la bienvenue aux personnalités présentes : MM. Fontanille, sénateur du Lot ; Gagnayre del Gorrit ; Caniac des Cadets ; Amagat, des Enfants de Figeac ; Auricoste, etc., etc...

Enfin, M. Médus, l'habile directeur du Groupe Lacmé annonce le concert.

C'est Mlle Georgette D... qui ouvre le feu, dans le « Beau Polichinelle », où elle fut tout simplement exquise de grâce et de gentillesse.

Les auditeurs applaudirent : MM. Costes, qui d'une façon impeccable nous chanta « La Perceuse des Nuits » ; Delpeux, dans ses chansons militaires ; Dardenne, de Gourdon, dans l'air de « Benvenuto Cellini » ; Mme Ponté et M. Delmarche qui nous firent entendre « Silence de Campana » et furent parfaits ; M. Cavallier, comique fantaisiste ; M. Lenglé, un fin diseur, gentleman impeccable.

Enfin, le voilà de retour parmi nous, celui qui pendant quelque temps nous avait privé de son grand talent, j'ai nommé M. Escudé, de Payrac.

Pour son retour, M. Escudé nous a chanté « le rêve de Manon » et « Les 3 Hussards ». Sa belle voix de ténor léger, si chaude et si agréable, n'a rien perdu de sa valeur, quoi qu'il en dise, car c'est un modeste.

Les ovations qui l'ont salué à son arrivée sur la scène, ont dû faire comprendre à notre ami Escudé, qu'il était de son devoir de ne plus nous délaissier.

C'est M. Pompon, comique, qui a eu le mot de la fin. Cet artiste dans « Mon petit phono et ma Fatima », a montré un tel talent, que vraiment nous serions désolés de ne plus l'entendre. Bravo pour M. Pompon.

Un triple bon pour l'ami Médus et ses merveilleux artistes, que nous ne nous laisserons jamais d'entendre. Remerciements à la Maison Bizac Frères, de Souillac, dont l'un des dirigeants M. Fernand Bizac, président de l'Union Sportive Souillacoise, a bien voulu, à titre gracieux offrir de très jolis programmes pour cette fête de famille.

Pour terminer, nous rappelons à nos amis, que le banquet annuel de la Grappe, sous la présidence de M. Louis Garrigou, chef du Secrétariat du Ministère des Colonies, aura lieu, le dimanche 4 février, dans les salons du restaurant Gillet à la Porte Mail-lot.

Ce banquet sera suivi d'une matinée dansante, et bien entendu, d'un concert artistique. Le prix de la carte est fixé à 22 fr.

R. LABRUNIE.

## NOS ROUTES

Nous recevons des plaintes au sujet de l'état de nos routes nationales, départementales, communales. Nos correspondants disent que la circulation des véhicules de toutes sortes sur ces routes est souvent très pénible et même dangereuse.

Actuellement, ont lieu les opérations de rechargement et de cylindrage.

Les tas de cailloux destinés à l'empierrement, sont placés sur le bord des routes et c'est ce dont se plaignent nos correspondants.

Pourquoi ne mettrait-on pas ces pierres, en attendant l'épandage, dans le fossé ; de cette façon elles n'embarrasseraient pas la voie publique, et les véhicules ne risqueraient pas de buter contre ces tas de pierres.

Les plaintes paraissent, en effet, justifiées, et il ne serait pas bien difficile, écouter, de donner raison à ceux qui les font entendre.

L. B.

## Un compatriote

Le colonel d'infanterie breveté, Lucien Issaly, nouvellement promu, est né le 10 décembre 1875, à Puy-brun ; il sort de l'école spéciale militaire et servit d'abord au 108<sup>e</sup> d'infanterie comme sous-lieutenant (1<sup>er</sup> octobre 1896), puis comme lieutenant (1<sup>er</sup> octobre 1898).

Le jeune officier était à l'école supérieure de la guerre depuis 1905, quand on le nomma capitaine au titre du 19<sup>e</sup> d'infanterie, le 23 juin 1907 (choix). Il obtint le brevet d'Etat-Major quelques mois après et fit son stage à l'Etat-Major du 12<sup>e</sup> corps à Limoges. Au mois d'octobre 1909, il prit le commandement d'une compagnie du 63<sup>e</sup> d'infanterie. A la fin de l'année 1911, il revint à l'Etat-Major du 12<sup>e</sup> corps d'armée.

C'est avec le 12<sup>e</sup> corps que le capitaine Issaly commença la campagne contre l'Allemagne. Promu chef de bataillon le 22 février 1915, il passa au 78<sup>e</sup> d'infanterie le 12 décembre de la même année et reçut la croix de la Légion d'h



## Bibliographie

### LA REVUE HEBDOMADAIRE

continue dans son numéro du 27 janvier la publication des Conférences du « Vieux-Colombier » Dosztoievsky par André Gide. Lire dans le même numéro : La crise nationale en Belgique et la question de l'Université de Gand, par L. Dumont-Wilden. — Une visite tragique au général Kornilov (Épilogue des aventures du bataillon féminin de la Mort), par Maria Boichkareva. — Un souvenir réconfortant : La propagande anti-allemande en Allemagne pendant la guerre, par \*\*\*. — La chronique parisienne de Louis Lazarus.

#### ABONNEMENTS :

France : Un an, 52 fr. — Six mois, 28 fr. — Étranger 60, 32 fr. — Abonnement d'essai, Trois mois : 12 fr. (Trois pièces de théâtre). Spécimen gratuit sur demande. Le numéro 1 fr. 50. — Chèque postal : 176-70. Pion, rue Garancière, Paris.

A partir du 1<sup>er</sup> FÉVRIER

**LES FEMMES DE GOUT**  
trouvent tous les 15 jours dans

**PARIS-BRODERIE**  
les plus jolis Dessins de Broderie  
avec Planches de Dessins

**DÉCALQUABLES au FER CHAUD**  
et réussiront l'amusant

**Concours du "Mastic"**  
doté de 1.000 PRIX

1<sup>er</sup> Prix : 500 Francs en Espèces

En vente partout : 1 fr. le N°  
Le 1<sup>er</sup> Numéro : 50 Centimes

## LES ANNALES

Un client peu sérieux, la pièce de Serge Veber, jouée au Grand Guignol, paraît aujourd'hui dans les *Annales* ainsi que des pages sur la Ruhr ; les jeunes filles et les femmes turques modernes ; des vers signés Comtesse de Noailles, Rosemond Gérard, Paul Géraud, Maurice Rostand, etc. ; et maints articles d'actualité. En vente partout : le numéro 75 centimes.

## L'OPINION

Revue de la Semaine illustrée  
Paraissant tous les Vendredis  
Sommaire du N° 4

Conférences de la Société des Conférences : Saint François de Sales et l'amour dans le mariage ; Henri Bordeaux, de l'Académie française.

Ce qu'on dit. — Affaires intérieures : Le Gouvernement des Radicaux-Socialistes ; Trévès. — Affaires extérieures : La France unanime et l'Italie attentive ; Jacques Bardoux, professeur à l'École des Sciences politiques. — Affaires économiques :

La presse, force incomprise : Lucien Romier, rédacteur en chef de la « Journée Industrielle ». — Notes et Figures : Visites académiques : A. B. ; La stratégie de la tribune : Jules Bertaut ; Humour américain : Nantucket ; Menus Shakespeariens : Louis Rocher. — Mémoires et documents : La responsabilité de Rousseau ; Gonzague Truc ; Pour les bibliophiles : A. de Bercourt. — Musique : « Cydalise » et « le Chèvre-Pied » ; Henry Bidou. — Enquêtes : La politique française et l'ordre européen (fin) ; Pierre Constans. — Questions coloniales : A propos du raid transsaharien ; François de Tesson. — Actualité scientifique : Les paroles japonaises ; Pierre Delhay. — Feuilles de la Semaine : Économique : Robert Fabre. — Ce qu'on lit. — La vie financière : Léon Vigneault. — Faits de la semaine.

## LA NATURE

Verra-t-on des tramways marchant par induction, sans trolley, ni contact d'aucune sorte avec un câble ? C'est ce rêve dont M. Maurice Leblanc montre la réalisation possible dans *La Nature*, grâce

aux robinets électriques de grande puissance. Le même numéro contient une étude sur les gisements de pétrole des États-Unis et du Canada, qui fait partie d'une série d'enquêtes sur les ressources en combustibles liquides des divers pays, question d'actualité, à l'heure de la débauche, comme on sait, actuellement.

Les conserves de crises sont devenues une importante industrie française. Quelles variétés choisit-on et comment les prépare-t-on ? *La Nature* répond à ces questions par des données précises et des photographies documentaires.

On arrive depuis peu à découper par le chalumeau électrique des tôles de toutes dimensions et de toutes formes. Pour cela, les appareils de découpage sont aujourd'hui montés sur des supports ingénieux qui économisent beaucoup de main-d'œuvre.

Le bouddhisme a laissé Java des traces imposantes sous forme de monuments somptueux et grandioses dont plusieurs ont été admirablement conservés par les cendres dont les volcans voisins les ont recouverts. Le gouvernement néerlandais

fait dégager ces chefs-d'œuvre d'architecture dont on pourra juger par les photographies que publie *La Nature*.

Le Supplément de ce numéro renseigne sur ce qu'on verra dans le ciel au mois de mars prochain et donne de précieux renseignements techniques et pratiques.

LA NATURE. — Revue des Sciences et de leurs applications à l'Art et à l'Industrie, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris.

## SALLE DE VENTE

62, rue E. Zola

**Achats et Vente d'Objets**  
Anciens et Modernes

Imp. COUSSLANT (personnel intéressé)  
Le co-gérant : M. DAROLLE.

Feuilleton du « Journal du Lot » 22

## L'Affaire Froideville

PAR

André THEURIET  
de l'Académie Française

### PREMIÈRE PARTIE

XI

— Quant à de l'argent, ajoute le jeune homme en baissant les yeux et se tournant vers Sombernon, ne m'avez-vous pas dit que votre bailleur de fonds serait garanti par le prix de vente de vos immeubles de Marnay ? Eh bien, si vous le voulez, je serai ce prêteur. Je viens d'avoir la chance de vendre quatre aquarelles et je me trouve à la tête d'un millier de francs dont je ne sais que faire. Permettez-moi d'avoir le plaisir d'être une fois le créancier de quelqu'un.

Thérèse a beau secouer la tête en signe de dénégation ; Benoît a beau se défendre d'une indiscretion pareille, Jacques insiste avec tant de bonne grâce, qu'il faut dire oui et accepter le billet de mille francs que le jeune homme glisse furtivement dans la main du père Sombernon.

Ce n'est pas tout, continue Jacques en s'adressant, cette fois, plus directement à Thérèse ; il faut absolument que nous nous assurions le

concours d'un allié très utile, un camarade à moi, qui se nomme Dubrac et qui est chef du personnel chez nous. Avant peu, il passera sous-directeur, et pourra nous donner un bon coup d'épaule. En outre, il est lié avec des journalistes, et nous avons besoin des journaux pour vaincre l'inertie bureaucratique. Dubrac serait un protecteur précieux ; il éprouse très chaudement les intérêts des gens dont il s'est engoué. Le difficile, dit Jacques en riant, c'est de l'amener à s'engager spontanément, et je compte, pour cela, sur vous, mademoiselle Thérèse.

— Sur moi ? s'écrie Thérèse interloquée.

— Oui, mademoiselle, Dubrac adore l'art et les artistes, et je suis certain que, dès qu'il vous aura vue, il s'intéressera à vous. Seulement il est plus nerveux qu'une jolie femme et plus ombrageux qu'un lièvre. Si je lui annonce d'avance ce que je désire de lui, il s'offusquerait et, comme il est l'homme des partis pris, nous n'en pourrions plus rien tirer. Dans cette affaire, il faut que rien ne paraisse prémédité, et voici à quoi j'ai pensé : Dubrac et moi, nous allons de loin en loin faire une heure d'école buissonnière au Louvre, dans la galerie des Antiques. Trouvez-vous-y demain, après midi. Nous nous y rencontrerons comme par hasard, et, avec votre aide, je serai bien étonné si nous n'arrivons pas à apprivoiser le fugace et papillonnant Dubrac.

La première impulsion de Thérèse est de refuser ; mais Jacques insiste, en faisant valoir une raison qui, pour la jeune fille, est déterminante : la nécessité d'assurer le succès de l'instance Froideville. Thérèse cède, il est convenu qu'on se retrouvera le lendemain près de la Vénus de Milo.

Pendant les chaudes journées d'été, la galerie des Antiques est un poétique refuge, plein de silence et de fraîcheur. Du côté du nord, surtout, la lumière diffuse baigne discrètement la blancheur dorée des marbres et donne une apparence de vie élyséenne aux formes impeccables des dieux et des déesses. Les adorables contours de la Vénus accroupie palpitent ainsi qu'une chair vivante ; au bord de chaque travée, les Vénus aphrodisées inclinent leur corps nu et leur tête coiffée en casque pour admirer leur sœur, la Vénus de Milo, qui se détache solitaire sur le velours empourpré des tentures de la rotonde et se montre, aux yeux éblouis, dans tout l'éclat de son immortelle jeunesse.

Thérèse s'est assise, non loin de la rotonde, et, son album à la main, crayonne un bout de croquis d'après un buste de Minerve. La galerie est solitaire, le silence olympien n'en est troublé que par le long va-et-vient d'un gardien somnolent, qui, pour tromper son ennui, compte ses pas en décrivant des S autour de chaque socle. Intérieurement Thérèse est très agitée à la pensée de cette rencontre avec un personnage pouvant exercer

une influence sur le succès de l'affaire qui lui tient tant au cœur.

Au moment où le gardien en est à son cinquante-cinquième circuit autour des socles, et où il se propose de recommencer ce salutaire exercice en sens inverse, un léger piétinement et un bruit de voix se font entendre à l'extrémité de la galerie. Thérèse tressaille : ce doit être eux ! Mais elle n'ose tourner la tête ; elle demeure immobile, affairée en apparence au dessin de sa Minerve, tandis qu'en réalité, elle tend l'oreille pour essayer de distinguer le timbre de deux voix qui alternent. Il lui semble reconnaître dans l'une d'elles les intonations de Jacques, et son cœur bat plus fort, mais elle ne bouge toujours point. Les voix se rapprochent. Maintenant elle est certaine que Jacques Marly se trouve à peine à dix pas en arrière. C'est bien lui ; elle perçoit distinctement ses réponses brèves aux élucubrations enthousiastes de ce Dubrac, qui a presque tout le temps la parole :

— Non, s'écrie l'exubérant et pétulant compagnon de Jacques, ne me parlez pas de votre Vénus accroupie ! Il n'y a là rien pour la pensée. C'est le poème de la chair, tout uniment, dans son plein épanouissement sensuel ; mais ce n'est pas là le vrai beau. L'art doit être chaste, moi ami. Voyez la Polymnie ? Y a-t-il rien de plus pur que cette tête virgine, méditative penchée, et que ce corps pudiquement drapé ? Et cette autre vierge, Minerve, a-t-elle

inspiré assez de chefs-d'œuvre ! Regardez, ajoutez-il en désignant le buste que dessine Mlle Sombernon, regardez-moi ce fier profil de déesse sous le casque de la guerrière. Vous trouverez là toutes les grâces nobles de la jeune fille, unies à la haute raison de la Sagesse immortelle. Hé ! hé ! voici qui n'est pas mal dessiné, dit-il d'un air en connaisseur, en interrompant brusquement sa dissertation pour jeter un coup d'œil sur l'album de Thérèse.

Tout à travers ses théories esthétiques, il a aperçu l'élegant profil de Mlle Sombernon, et cette vivante tête de Minerve a soudain absorbé une bonne partie de l'attention qu'il donnait à la Minerve en marbre. Aussi Jacques Marly juge-t-il le moment favorable pour reconnaître Thérèse.

— Eh ! s'écrie-t-il avec un hypocrite étonnement qui confond la jeune fille, c'est Mlle Sombernon ! Dubrac, mon cher, permettez-moi de vous présenter à une personne dont je vous ai parlé déjà. Mademoiselle est la petite-fille de la marquise de Froideville, et c'est elle qui soutient contre l'Etat cette fameuse instance dont nous avons causé chez Lafontan.

— L'affaire Froideville ! Oui, je me souviens, tout un roman ! réplique Dubrac, émerveillé de la grâce de la jeune fille et beaucoup plus occupé de la figure de Thérèse que du souvenir de la fameuse instance. Et vous étiez en train de copier cette

Minerve, mademoiselle ? Tous mes compliments.

Thérèse, très déconcentrée, s'est levée, et, tout en cherchant à répondre de son mieux à ces compliments, ne peut arriver à vaincre son embarras. Mais Dubrac ne s'en aperçoit même pas. Sa toquade de l'éducation des jeunes filles l'a repris de plus belle. Enchanté de faire montre de ses idées sur l'art et l'enseignement, devant cette neuve et jolie écolière, il expose ses théories à Thérèse, s'interrompt pour la conduire devant une statue, lui demande son appréciation, s'extasie et disserte avec son exubérance habituelle. Peu à peu, Thérèse, amusée par la verve et la pétulance de cet original, reprend son sang-froid et achève de séduire le chef du personnel par la netteté spirituelle de ses réparties, la délicatesse de son goût et surtout par sa réserve, très digne, sans pruderie.

— Elle est charmante ! murmure Dubrac enchanté, à l'oreille de Marly, absolument charmante !

— Eh bien, riposte le rédacteur, puisque Mlle Sombernon vous produit cette impression favorable, faites quelque chose pour elle. L'affaire Froideville est en ce moment accrocquée, et vous pourriez peut-être activer l'envoi du rapport au ministre.

— Comment donc ? s'écrie-t-il tout haut ; mademoiselle, mon ami Marly me dit que je pourrais vous servir au ministère. En quoi puis-je vous être utile ?

(A suivre)

Etude de M<sup>e</sup> J.-B. SERINDOU, avoué à Figeac, rue Séguier, successeur de M<sup>es</sup> ALANCHE et BODIN

# VENTE SUR LICITATION

# De divers IMMEUBLES bâtis et non bâtis

Sis au lieu de LABADIE, Commune de FIGEAC

## UN SEUL LOT

Mise à prix. . . . . 15.000 francs

L'adjudication aura lieu à l'audience des criées du Tribunal civil de Figeac, au Palais de Justice, à Figeac, par devant Monsieur SAUVÈTRE, juge, ou, à défaut, devant Monsieur le Président du siège, le VENDREDI VINGT-TROIS FEVRIER MIL NEUF CENT VINGT-TROIS, à QUATORZE HEURES.

On fait savoir à qui il appartient :

Qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de Figeac, le vingt-un juillet mil neuf cent vingt-deux, enregistré et signifié tant à avoué qu'à parties,

Il sera : aux requêtes, poursuites et diligences de M. Philibert DELPRAT, Directeur de l'Administration judiciaire en Indo-Chine, demeurant et domicilié à Hanoï (Indo-Chine),

Poursuivant la vente.

Ayant Maître SERINDOU pour avoué constitué près le Tribunal civil de Figeac.

En présence de Madame Léonie-Sarah DELPRAT, sans profession, épouse de Monsieur Marie-Antoine-Auguste GARROUSTE, vétérinaire-major de première classe, en retraite et de ce dernier pris tant en son nom personnel, s'il y a lieu, que pour assister et autoriser son épouse, domiciliés ensemble à Toulouse (Haute-Garonne), rue des Potiers, numéro trente-cinq, mais résidant actuellement à Figeac, rue de Colomb, co-licitants.

Ayant Maître NUVILLE pour avoué constitué.

Il sera procédé, à l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Figeac, séant au Palais de Justice à Figeac, par devant Monsieur SAUVÈTRE, juge près le dit Tribunal, ou à défaut, devant Monsieur le Président du siège, le VENDREDI VINGT-TROIS FEVRIER MIL NEUF CENT VINGT-TROIS, à QUATORZE HEURES, à

la vente à suite de licitation, au profit du plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles dont la désignation suit :

### DÉSIGNATION

DES

### Immeubles à vendre

1° Le rez-de-chaussée et le premier étage d'une maison située à Labadie, commune de Figeac, numéros quatorze et quatorze de la section E, du plan cadastral, de la commune de Figeac ;

2° Un jardin et verger, sis à Labadie, commune de Figeac, numéro treize, section E, contenant dix ares quatre-vingts centiares ;

3° Une portion de grange à prendre au levant, comprenant toute la grange des bœufs, séparée de la partie restante à Mme Garrouste par un mur dans le bas et à séparer dans le grenier à fourrages par une cloison en planches à établir à frais communs sur l'aplomb du dit mur ; la dite grange construite sur le numéro quatorze ci-dessus et située à Labadie, commune de Figeac ;

4° Les deux étables, y compris pigeonnier au-dessus de l'une d'elles, les plus rapprochées de la grange avec leur dessus correspondant, à prendre sur la bâtisse construite sous le numéro huit, section E, sise à Labadie, commune de Figeac, et à l'ouest de la dite grange ;

5° La moitié environ, à prendre au midi de la pâture, située au lieu de Labadie, commune de Figeac, numéro quinze, section E, pour une contenance de dix-huit ares cinquante centiares, sauf les passages la traversant et pâtus mis avec la partie de grange appartenant à Madame Garrouste ; la dite portion de pâture, séparée de la portion restante par une ligne droite prise sur le prolongement d'une ligne parallèle au mur, côté nord de la maison, et établie à deux mètres du dit mur ;

6° La bâtisse, servant de grange à bœufs, four et foin, construits sur le numéro quatorze, section E, au lieu dit Labadie, commune de Figeac, sauf le droit pour Madame Garrouste ou ses ayants droit de cuire au four ;

7° La terre située sur la même commune de Figeac, au lieu Champ de Rouquier, numéro vingt-un, section E, pour une contenance de vingt-deux ares, douze centiares ;

8° L'immeuble, en nature de bois, ancienne vigne et terre, situé sur la même commune de Figeac, lieu dit Champ de Rouquier, numéros trois cent quarante-six, trois cent quarante-sept et trois cent quarante-huit, section E, pour une contenance de trois hectares, quinze ares, cinquante centiares ;

9° Le bois situé sur la même commune de Figeac, lieu dit Les Puyrugues, porté à la matrice cadastrale sous le numéro deux cent quatre-vingt-cinq, section E, pour une contenance de cinquante-quatre ares ;

10° La terre située sur la même commune de Figeac, au lieu dit Labadie, portée sous le numéro

vingt-deux partie, section E, pour une contenance de treize ares ;

11° L'immeuble en nature d'ancienne vigne, terre et pâtus, situé sur la même commune de Figeac, au lieu dit Pech de Labadie, numéros trente-quatre, trente-cinq et trente-six, section E, pour une contenance de deux hectares quatre-vingt-trois ares, quarante centiares ;

12° L'immeuble en nature de friche, ancienne vigne et terre, situé sur la même commune, au lieu dit Pech de Labadie, numéros cinquante-deux, cinquante-trois, cinquante-quatre, cinquante-cinq, cinquante-six, cinquante-sept et quarante-huit, section E, pour une contenance totale de un hectare soixante-dix ares, quinze centiares ;

13° Le bois situé sur la même commune, au lieu dit Pech de Labadie, porté sous le numéro quatre-vingt-six, section E, pour une contenance de trente-quatre ares, quarante centiares ;

14° Une contenance de cinq hectares, neuf ares, cinq centiares, en nature de terre et pré, à prendre au midi sur l'enclos sis à Labadie, porté à la matrice cadastrale sous les numéros trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix et dix partie, section E, pour une contenance totale de neuf hectares, soixante-deux ares, quatre-vingt-cinq centiares, laquelle partie comprend les entiers numéros cinq, six, sept et partie des numéros trois, quatre et huit.

Cette contenance sera séparée de la partie restante par une ligne droite partant de l'extrémité nord ouest de la ligne divisoire, entre les numéros dix et quinze du plan,

se dirigeant vers le chemin public qui longe le ruisseau et se trouvant distante de la terre de Madame Palhas de soixante-cinq mètres pris sur le bord du chemin ;

15° Une friche située sur la même commune de Figeac, lieu dit Labadie, portée sous le numéro vingt-huit, section E, pour une contenance de vingt-un ares soixante centiares.

L'adjudicataire aura un droit de passage le plus étendu sur le chemin de service actuellement existant pour l'exploitation des portions d'enclos mis en vente concurremment avec Madame Garrouste. La fontaine qui jaillit sur la portion du numéro quinze du plan appartenant à Madame Garrouste sera commune avec cette dernière et l'adjudicataire, avec le droit de passage, pour chacun d'eux, nécessaire pour y aboutir.

Madame Garrouste a le droit pour elle ou ses ayants cause de cuire au four compris sous le numéro six ci-dessus.

En outre des immeubles ci-dessus désignés, sont compris dans présente vente les immeubles par destination y attachés, ci-après désignés :

Premièrement : deux chars à bœufs.

Deuxièmement : une faucheuse Osborne.

Troisièmement : deux vieilles charries Dombasle.

Quatrièmement : une herse en bois à dents en fer.

Cinquièmement : une charrie araire.

Sixièmement : un râtelier double pour moutons.

Septièmement : un vieux tonneau.

Huitièmement : un vieux van noir à grains.

Neuvièmement : un hoyau.

Dixièmement : deux claies à sécher les prunes.

Onzièmement : les trois cinquièmes des récoltes de foin et de paille de l'année mil neuf cent vingt-deux.

Le foin se trouve engrangé dans la propriété de Madame Garrouste, née Delprat, l'adjudicataire aura toute facilité pour l'enlever, après l'adjudication devenue définitive.

La paille est en tas sur une parcelle de terre du domaine qui fait l'objet de la présente vente.

### LOTISSEMENT

ET

### MISE A PRIX

Les immeubles ci-dessus désignés seront exposés aux enchères en un seul lot sur la mise à prix de quinze mille francs, ci. . . . . 15.000 fr.

Ils dépendent de la succession de Madame Léontine REY, veuve de Monsieur Pierre-Gillaume DELPRAT, quand vivant, sans profession, demeurant à Labadie, commune de Figeac.

Le cahier des charges pour parvenir à la vente dressé par Maître SERINDOU, avoué poursuivant, a été déposé au greffe du Tribunal

civil de Figeac, où tout le monde peut en prendre connaissance sans frais.

Les frais pour parvenir à la vente, y compris les droits fixe et proportionnel dus aux avoués poursuivant et co-licitant, seront payés par l'adjudicataire, en diminution de son prix.

Au cas de surenchère du sixième, les frais de toute nature occasionnés par cette surenchère seront payés en diminution du prix à due concurrence de la somme existant entre le prix de la première adjudication et celui de la deuxième, et, au cas d'insuffisance pour le surplus, par l'adjudicataire sur surenchère.

Avertissement est donné, en tant que de besoin, à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèque légale d'avoir à les faire inscrire avant la transcription du procès-verbal d'adjudication et au cas de surenchère du Jugement d'adjudication.

Fait et rédigé en l'étude de Figeac, par l'avoué soussigné, poursuivant la vente, le vingt-sept janvier mil neuf cent vingt-trois.

SERINDOU, avoué signé.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à Maître SERINDOU, avoué poursuivant, demeurant à Figeac, rue Séguier, qui peut être chargé d'encherir.